

Newsletter n° 6 : Démographie 2014, vers une stabilisation de la croissance... ?

1ERE PARTIE

Voici la nouvelle étude démographique du Registre des Ostéopathes de France réalisée à partir des données fournies par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (D.R.E.E.S.).

Nous avons décidé de vous la présenter en deux volets :

- ✓ Le 1^{er} qui dresse un tableau synthétique de la situation démographique générale (nombre total d'ostéopathes, répartition en fonction du statut professionnel, les acteurs de l'ostéopathie...)
- ✓ Le 2^e plus spécifique abordera des thèmes déjà éprouvés tels que la saturation, et son corollaire la viabilité professionnelle...

2013 s'achève sur une période riche au niveau politique. L'ensemble des acteurs du paysage ostéopathique français s'est engagé dans des débats avec les pouvoirs publics. Et, à l'aube d'une nouvelle réglementation, alors même que les travaux sur la réingénierie du dispositif de formation des ostéopathes se poursuivent avec la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) (news du 23/01/2014), il apparaît pertinent de dresser un tableau de la situation de l'ostéopathie en France.

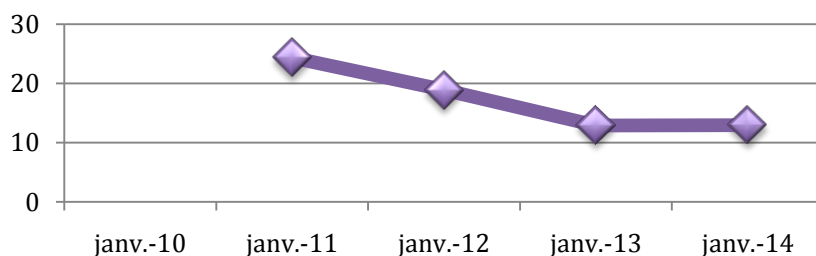
A- Une démographie toujours prospère

Depuis la Loi 2002-303 du 4 mars 2002, l'ostéopathie française continue de connaître une croissance démographique unique au monde. Au 1^{er} janvier 2014, la démographie professionnelle est estimée à plus **de 21 876 professionnels***.

Ostéopathes	MK exerçant l'ostéopathie	Médecins exerçant l'ostéopathie	Infirmiers exerçant l'ostéopathie	Divers	Total
12 249	7 539	1 724*	229	135	21 876

Les chiffres montrent une augmentation de presque **2 507 praticiens en un an (+12,94%)**.

Croissance du nombre d'ostéopathes



L'infléchissement du nombre d'installations se stabilise, nonobstant **le volume des installations nouvelles prouve bien que le marché reste dynamique**, à ce jour on compte environ **1 ostéopathe pour 2987 habitants**.

	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014
Nombre d'ostéopathes	11 608	14 432 (+ 24,33 %)	17 156 (+18,87 %)	19 369 (+ 12,90 %)	21 876 (+ 12,94 %)
Nombre d'habitants/ostéopathe	5586	4537	3791	3 374	2 987

B- Les acteurs de l'ostéopathie en France

De par le partage du titre, le cursus d'origine varie pour les personnes autorisées à exercer. Selon que l'on soit professionnel de santé ou non professionnel de santé le dynamisme démographique est-il identique ?

Année	Ostéopathes	MK exerçant l'ostéopathie	Médecins exerçant l'ostéopathie	Infirmiers exerçant l'ostéopathie	Divers	Total
2014	12 249	7 539	1 724*	229	135	21 876
2013	10 730	6969	1372*	188	110	19 369

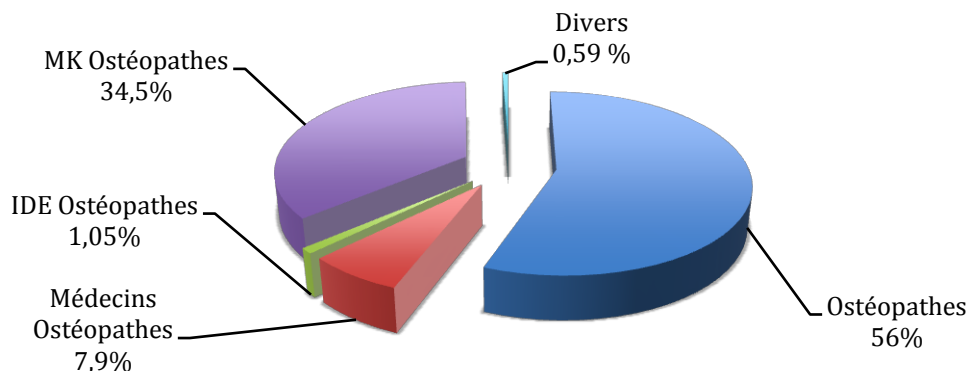
Répartition en % sur l'ensemble du territoire	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014
Ostéopathes exclusifs	46%	48,64%	53%	55,40%	56%
MK exerçant l'ostéopathie	42%	40,69%	38%	37,12%	34,5%

NB : Depuis juillet 2011, avec la mise en place du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), le nombre des médecins et des sages-femmes exerçant l'ostéopathie n'est plus répertorié sur le fichier DREES. Le mode de fonctionnement du RPPS diffère de celui d'Adeli. Dans le cas des professionnels de santé à Ordre, les Ordres jouent le rôle de guichet principal pour les professionnels inscrits au tableau. La population d'ostéopathes exclusifs occupe plus de la moitié (56 %) du marché des professionnels de l'ostéopathie par rapport aux professionnels de santé exerçant l'ostéopathie.

Depuis janvier 2012, les ostéopathes exclusifs restent prépondérants au sein de l'ostéopathie française.

Répartition des ostéopathes selon leur statut professionnel en janvier 2014 :

Répartition des ostéopathes selon leur statut professionnel



C- Une profession qui se féminise ?

En ces temps où la parité est devenue un grand principe et pour compléter de façon plus précise le panorama de l'Ostéopathie dans l'hexagone, il nous a semblé intéressant d'observer la répartition hommes-femmes dans notre profession.

Depuis 2011, il est évident que sur l'ensemble des praticiens autorisés à user du titre, la gente masculine est majoritaire + 64,2 % en moyenne contre + 35,8 % pour ces dames.

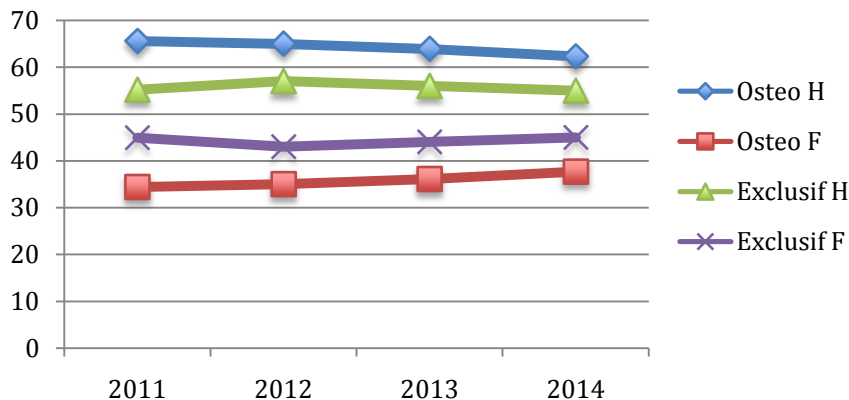
Cet écart se relativise chez les ostéopathes exclusifs : + 55,8 % contre + 44,2 %. Néanmoins selon la CIPAV, on assiste à une féminisation des moins de 30 ans (1430 femmes/930 hommes depuis 2011).

Répartition Hommes-Femmes de 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014
Ostéopathe Homme	8531 (65,6%)	10703 (65%)	11484 (63,9%)	12550 (62,3%)
Ostéopathe Femme	4475 (34,4%)	5761 (35%)	6495 (36,1%)	7584 (37,7%)
Ostéopathe exclusif Homme	3845 (55,2%)	5467 (57%)	6003 (56%)	6682 (55%)
Ostéopathe exclusif Femmes	3126 (44,9%)	4132 (43%)	4727 (44%)	5567 (45%)

NB : Ces chiffres ne comprennent pas les médecins et les sages femmes.

Pourcentage de la répartition Hommes-Femmes de 2011 à 2014



Les ratios sont très significatifs et ne souffrent d'aucun débat : l'ostéopathie, à ce jour compte plus d'hommes que de femmes.

Toutefois un point retient notre attention : les 2 courbes de croissance masculine s'infléchissent à l'inverse des 2 autres. Le temps et les prochaines études permettront de voir si à l'instar de certaines professions comme médecine (où en 2020 50 % des médecins en exercice seront des femmes), ou celle des avocats (53 % du barreau est féminin), l'ostéopathie est une profession qui se féminise.

On peut donc affirmer que : l'image de l'ostéopathie française est principalement et de plus en plus véhiculée par les ostéopathes exclusifs. L'arrivée massive des ostéopathes formés en temps plein vient définitivement conforter l'engagement pris par les plus « anciens » que la pratique de l'ostéopathie se doit d'être exclusive.

La démographie continue sa courbe ascendante, certes avec une tendance à la stabilisation ; mais qu'en est-il de la situation économique des professionnels installés ? La saturation professionnelle progresse-t-elle toujours ? Ce sera l'objet du second volet de cette analyse démographique 2014.

Alors en ce début d'année, où il est encore d'usage de souhaiter le meilleur et de faire des vœux, nous espérons que les travaux entrepris sous la houlette de la DGOS, conformément aux préconisations du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales apporteront des solutions. Une partie significative du chemin est effectuée. L'objectif explicitement exprimé par l'administration est d'aboutir à une offre de formation hautement qualitative qui soit conforme aux intérêts du patient.

Car l'Ostéopathie est et demeure une médecine magnifique. Passionnante, exigeante, riche d'enseignements, confrontant tout praticien dans son quotidien à aller au bout des limites que lui impose chaque patient dans sa globalité.

Le Conseil national tient à remercier Hervé GODFRIN DO MROF, pour sa contribution dans la réalisation de cette étude démographique.

Le Conseil national